

34m1

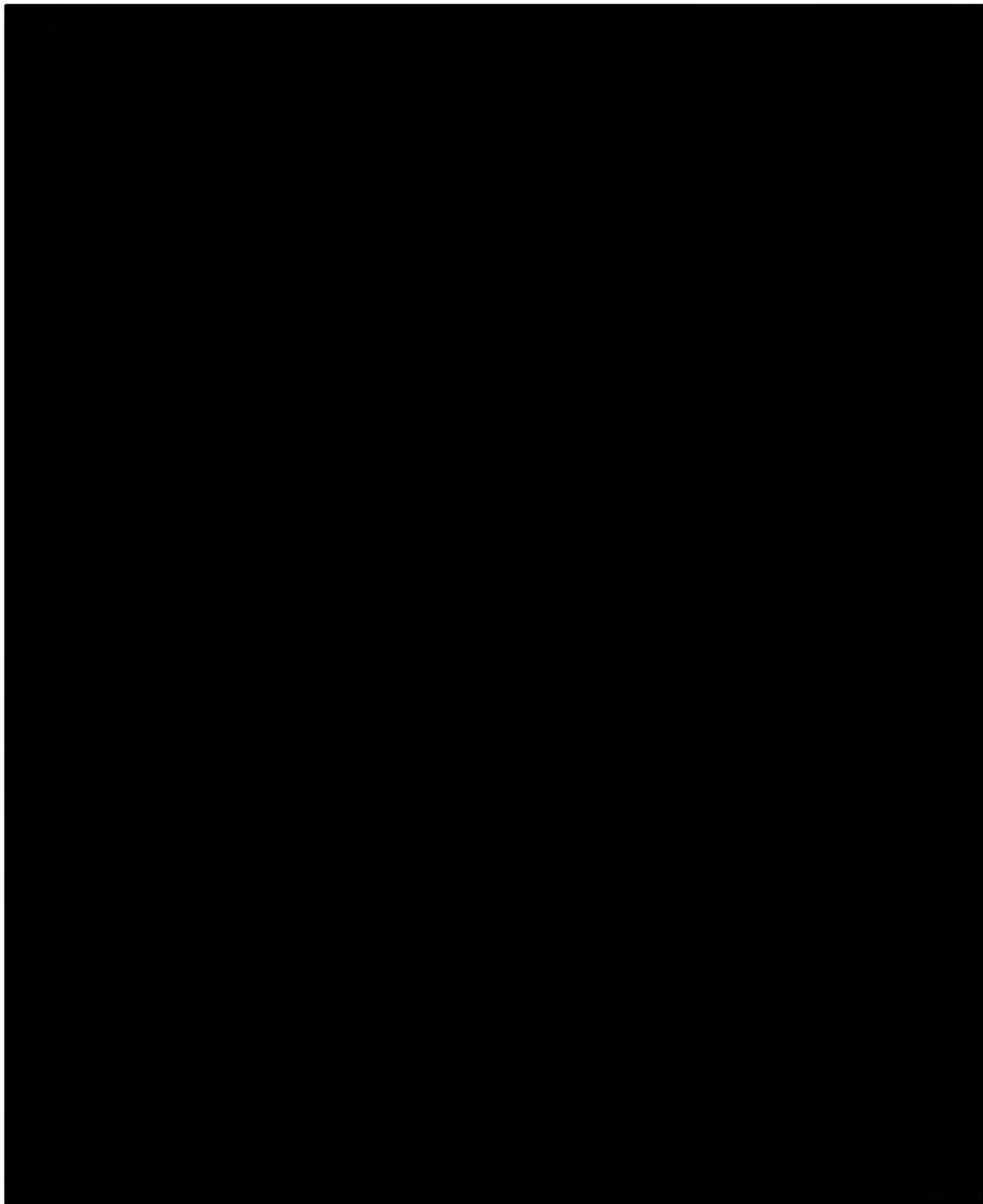


Procès-Verbal de Constat

Ludovic M. L. L. L. L.
Huissier de justice
1, rue Jules Grégoire
97300 CAYENNE

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

LE VINGT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX



PREMIERE EXPEDITION

[REDACTED]

Agissant en vertu :

D'un jugement rendu par le Tribunal judiciaire de Bordeaux en date du 18 mars 2021 (RG20/06428), ayant ordonné la liquidation de la succession de Monsieur [REDACTED] et la vente par adjudication à la barre du tribunal de Bordeaux des biens dépendants de cette succession et notamment d'un terrain bâti à RÉMIRE-MONTJOLY (97354 GUYANE),

Je soussigné Ludovic HERBIN, Huissier de Justice à CAYENNE (GUYANE), y demeurant 1 rue Jules Crevaux, Entrée Bourda,

Certifie m'être rendu ce jour commune de RÉMIRE-MONTJOLY (97354 GUYANE), 22 avenue Saint Dominique, à l'effet de procéder au descriptif dudit bien immobilier.

Là étant, en présence de Monsieur Ludovic LEGOFF et de Madame Lucie LARDOT, tous deux gendarmes à la brigade de RÉMIRE-MONTJOLY, de Monsieur Pierre SAINT-GEORGES, serrurier préalablement requis et de Monsieur Steeve BOUTIN, expert en diagnostic immobilier de l'agence ADEXIM, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Il s'agit d'un terrain cadastré section AE numéro 451 d'une superficie de 1 750 m² situé 22 avenue Saint-Dominique à RÉMIRE-MONTJOLY (97354 GUYANE).

C'est un grand terrain plat et arboré sur lequel se trouvent édifiés une maison d'habitation d'un étage sur rez-de-chaussée et au fond du terrain un petit cabanon en dur.

La maison principale est un bâtiment d'une cinquantaine d'années environ en très mauvais état d'entretien. Le rez-de-chaussée est composé d'un grand hall ouvert, d'un petit logement de type T1 et d'un logement en arrière du premier, de type T2.



A l'étage se trouve un logement unique de type 4.

Au rez-de-chaussée, à l'arrière du bâtiment ont été édifiées deux extensions à usage d'atelier et de dépôt.

De façon générale, ce bâtiment est construit en dur. Je constate que la toiture en tôles est en très mauvais état. De nombreuses tôles sont rouillées et divers dégâts des eaux sont visibles aux faux plafonds de l'appartement à l'étage.

PETIT LOGEMENT N°1 :

Sur place, je rencontre l'occupante en la personne de [REDACTED] ainsi déclarée.

Ce logement est composé d'une pièce principale et d'une salle d'eau/wc. La pièce principale est une pièce borgne avec uniquement une porte donnant sur le hall ouvert. Le sol est carrelé, les murs sont peints, le plafond est brut en ciment. L'ensemble est en mauvais état d'entretien.



La pièce principale est équipée d'un appareil de climatisation en état de fonctionnement.

La pièce constituant la salle d'eau/wc est une extension en bardages de tôles et toiture en tôles à partir d'une porte donnant sur l'extérieur.



Ce logement est occupé, apparemment sans droit ni titre, par [REDACTED]
[REDACTED] laquelle me confirme qu'elle n'est titulaire d'aucun bail et ne paie aucun loyer.

LOGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSEE DE TYPE 2 :

Ce logement comprend un petit séjour, une cuisine séparée, une salle d'eau avec wc et une chambre à coucher.



Les sols sont carrelés, les murs sont peints, le plafond est brut en béton peint, l'ensemble est sale et en mauvais état d'entretien.

Ce logement est occupé, apparemment sans droit ni titre, par [REDACTED] [REDACTED] m'indique qu'il héberge ses 5 enfants dans ce logement. Il me confirme n'avoir aucun titre d'occupation et ne payer aucun loyer.

LOGEMENT A L'ETAGE :

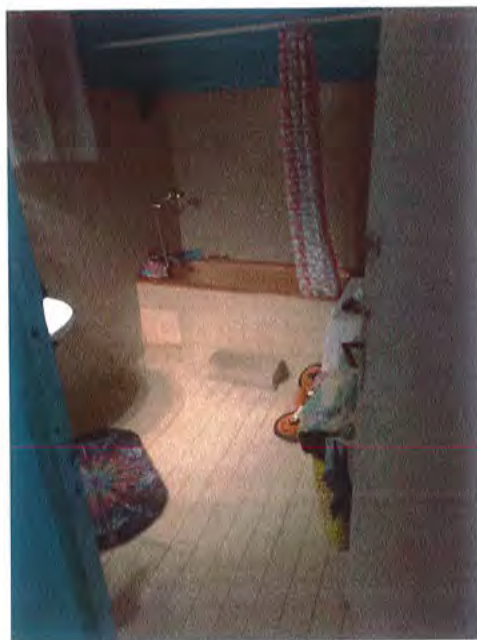
Depuis le hall ouvert, un escalier intérieur dédié et sécurisé permet d'accéder à l'étage.

Personne ne répondant à mes appels, je fais ouvrir la porte. A l'intérieur, je rencontre [REDACTED] ainsi déclarée, laquelle occupe les lieux avec ses quatre enfants.

Lui ayant immédiatement décliné mes nom, prénom, profession et raison de ma visite, [REDACTED] accepte de me laisser procéder.

Il s'agit d'un grand logement occupant tout l'étage. Cet appartement est composé d'un grand séjour avec balcon en angle, d'une cuisine séparée, de trois chambres simples, d'une salle de bain et d'un wc séparé.





Les sols sont carrelés, les murs sont peints, les faux plafonds en bois sont en très mauvais état. Le séjour est équipé de baies vitrées usagées. Je constate diverses traces de dégâts des eaux sur les faux plafonds en bois.

L'ensemble de ce logement est en mauvais état d'entretien.

[REDACTED] me déclare n'avoir aucun titre d'occupation et ne régler aucun loyer.

EXTENSIONS A L ARRIERE DU BATIMENT

A l'arrière du bâtiment principal, je constate que sur toute la longueur du bâtiment ont été édifiées deux extensions avec toiture en tôles et bardages en bois de récupération.



Côté ouest se trouvent un petit dépôt de quelques mètres carrés et de l'autre côté du bâtiment un espace plus grand à usage d'atelier et de dépôt où est manifestement exploitée une activité relative à la climatisation.

Ce dernier local ne dispose pas de porte d'entrée et reste ouvert. Je n'ai pu obtenir d'indications relatives à l'occupant de cet atelier.

CABANON (A L'ARRIERE DU TERRAIN) :

Au fond du terrain se trouve édifié un petit cabanon en dur et en tôles.

C'est un petit bâtiment d'une pièce unique avec un wc contigu sous abri en tôles.

Je rencontre son occupant [REDACTED] [REDACTED].
[REDACTED] ne dispose d'aucun titre d'occupation et me confirme ne régler aucun loyer. Il occupe seul ce petit logement.



Ce cabanon est en très mauvais état d'entretien. La toiture en tôles est en très mauvais état. Je constate la présence de chemins de termites. Les murs béton sont en très mauvais état.

Concernant le terrain lui-même, je constate que sur toute la surface du terrain sont déposés d'innombrables déchets et ordures.



Entre le bâtiment principal et le petit cabanon se trouvent installées deux piscines hors sol démontables.



Le terrain est entièrement clôturé. Les clôtures sont en état médiocre.

Donnant sur l'avenue Saint-Dominique, je constate la présence d'un portillon métallique et d'un portail métallique coulissant. Ce grand portail coulissant est en état de fonctionnement. Ce terrain est donc directement desservi par la voie publique de l'avenue Saint-Dominique.



Toutes les mesures et les métrés sont développés dans le rapport d'expertise ADEXIM qui restera annexé au présent Procès-verbal Descriptif.

N'ayant plus à constater, nous nous sommes retirés et du tout, j'ai dressé le présent Procès-verbal Descriptif, pour servir et valoir ce que de droit, sur onze pages.

Coût : comme à l'original





2269 F Route de Remire
97354 REMIRE-MONTJOLY

Compagnie d'assurance : GAN
N° de police : 22201361 0002
valable jusqu'au 31/07/2023

Tél. : 05.94.39.19.73
Portable : 06.94.41.44.38
Email : steeve.boutin@adeximguyane.com
Site web : www.adeximguyane.com
Siret : 53351435200038
Code NAF : 7120B
N° RCS : 533514352

Dossier de Diagnostic Technique

Réalisation du Dossier de Diagnostic Technique
à l'occasion de la vente ou de la location d'un bien immobilier à usage
d'habitation

Désignation

Adresse du (des) Bien(s) :

22 Avenue Sainte Dominique
97354 REMIRE-MONTJOLY

Désignation du Propriétaire :

Nom : CONSORTS OTHILY

Adresse : 22 Avenue Sainte Dominique
97354 REMIRE-MONTJOLY

Désignation du (des) Bien(s) :

N° : 7017 - DDT CONSORTS OTHILY

Type de bâtiment : Maison

Année de construction : < 1997

Section cadastrale : AE
Parcelle : 451

Usage constaté : Habitation

Visite effectuée le 20/09/2022



Désignation du donneur d'ordre :

Nom : Me HERBIN

Adresse : 1 Rue Jules Crevaux
97300 CAYENNE

Qualité : Huissier de Justice

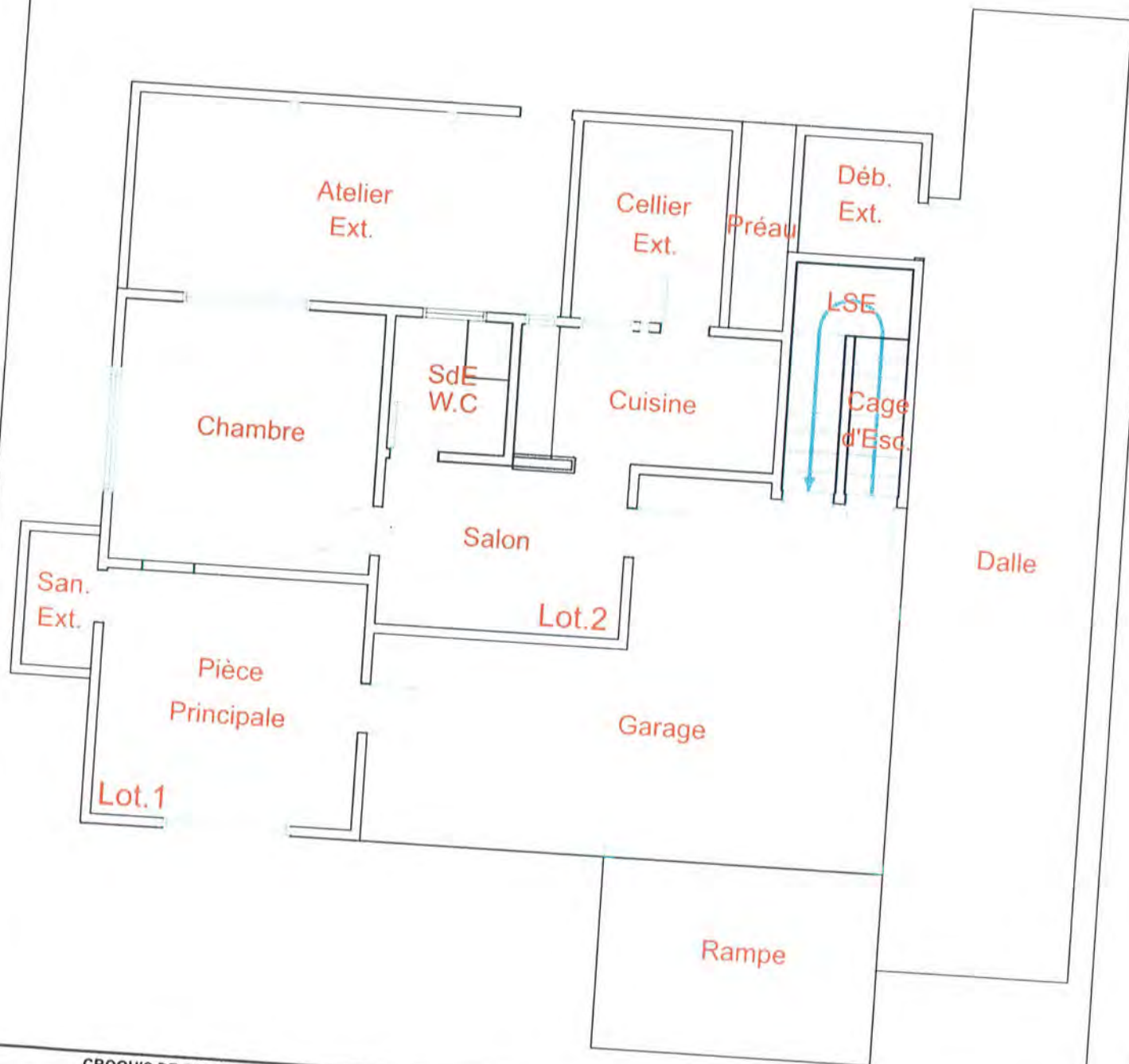
Désignation de (des) l'opérateur(s) :

Diagnosticteur : BOUTIN Steeve

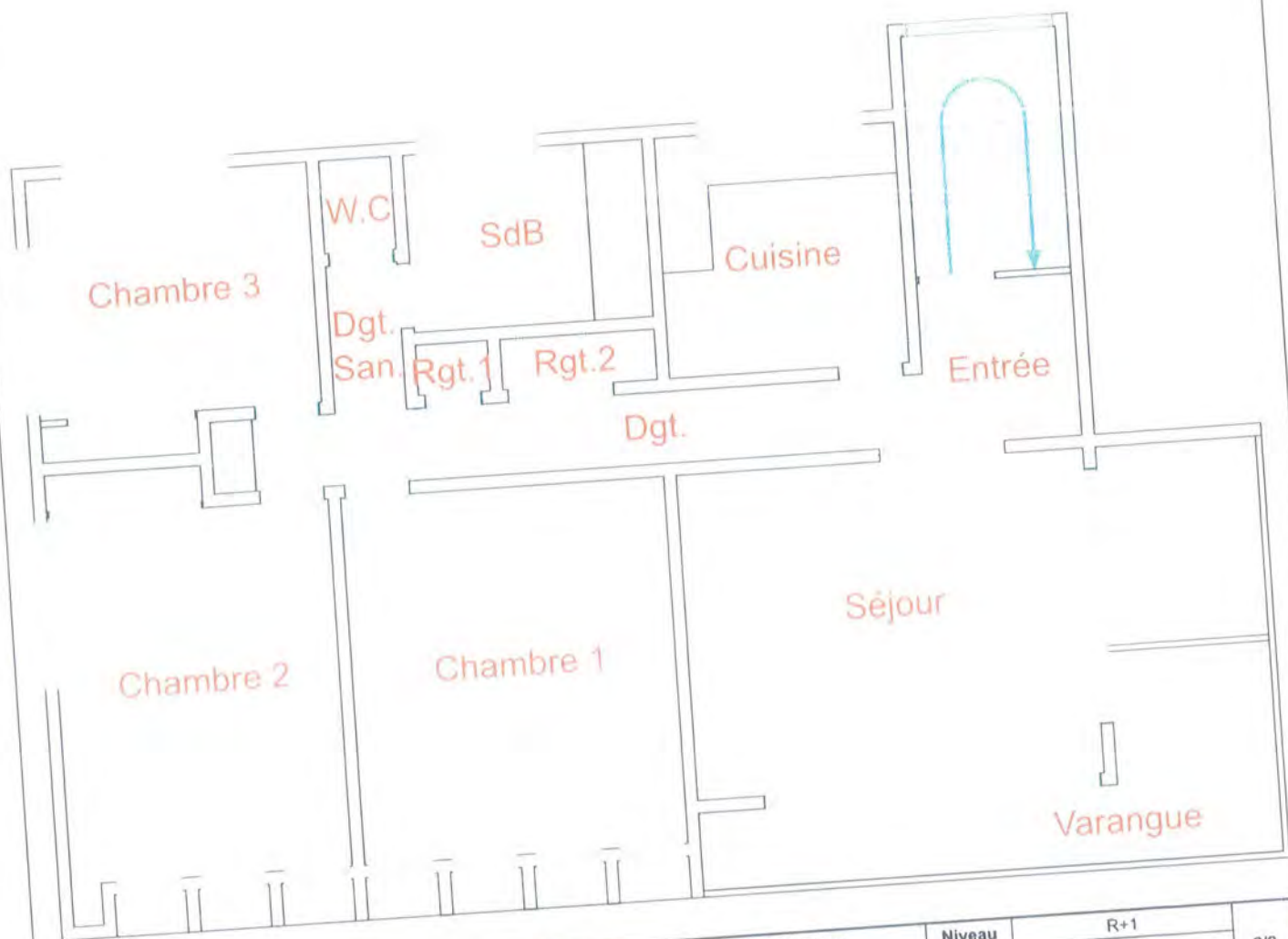
Email : steeve.boutin@adeximguyane.com

Description générale du bien

Descriptif du (des) lot(s) :



CROQUIS DE SITUATION		Référence	Opérateur	Niveau	RDC	1/2
Propriétaire	CONSORTS OTHILY		BOUTIN Steeve	Adresse		
		3228	22 Avenue Sainte Dominique 97354 REMIRE-MONTJOLY			



CROQUIS DE SITUATION		Référence	Opérateur	Niveau	R+1	2/2
Propriétaire	CONSORTS OTHILY		BOUTIN Steeve	Adresse		
		22 Avenue Sainte Dominique 97354 REMIRE-MONTJOLY				

Dossier de Diagnostic Technique

Liste des diagnostics

Types de diagnostics

	Oui	Non
- Constat des risques d'exposition au plomb	☐	☒
- Constat de repérage des matériaux et produits contenant de l' amiante	☒	☐
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites	☒	☐
- Etat de l'installation intérieure de gaz	☐	☒
- Etat des risques et pollutions ERP	☒	☐
- Diagnostic de performance énergétique DPE	☒	☐
- Etat de l'installation intérieure d' électricité	☐	☒
- Assainissement Non Collectif	☒	☐
- Attestation de surface	☐	☒
	☒	☐

Dossier de Diagnostic Technique

Sommaire

1.	Rappel des conclusions	6
2.	Certifications et attestations	8
3.	Constat de Repérage des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante	12
4.	Etat du Bâtiment Relatif à la Présence de Termites	31
5.	Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité	45
6.	Certificat de Mesurage « Surface Habitable »	55
7.	Album Photos	60

Dossier de Diagnostic Technique

1. Rappel des conclusions

1. Constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante **AMIANTE**

Objet de la mission :

Le repérage a été réalisé dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti et porte sur les listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique.

Conclusion :

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Cette conclusion fait suite à des analyses en laboratoire et/ou à la connaissance des produits par l'opérateur de repérage.

2. Etat du bâtiment relatif à la présence de termites **TERMITES**

Objet de la mission :

Le constat a consisté à établir l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, **pour l'exonération du vendeur** de garantie de vice caché dans les zones délimitées par arrêté préfectoral.

Conclusion relative à la présence de termites ou à l'observation de traces ou de présences d'autres agents de dégradation biologiques du bois :

Au moins un indice d'infestation de termites a été relevé le jour de la visite, pour les éléments visibles et accessibles examinés des parties de bâtiment visitées.

3. Etat de l'installation intérieure d'électricité **ELECTRICITE**

Objet de la mission :

Ce DIAGNOSTIC a pour objet d'établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Sa durée de validité est de 3 ans dans le cadre d'une vente.
Sa durée de validité est de 6 ans dans le cadre d'une location.

Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Dossier de Diagnostic Technique

METRE

4. Attestation de surface

Objet de la mission :

La présente mission a consisté à établir la surface habitable d'un bien selon les dispositions du Code de la construction et de l'habitation.

Conclusion :

Localisation	Surfaces prises en compte (m ²)	Surfaces non prises en compte (m ²)	Justification
Atelier Extérieur	X	21,46	Surface Annexe
Débarras Extérieur	X	4,34	Surface Annexe
Préau Extérieur	X	X	
Garage (RDC)	X	38,55	Surface Annexe
Pièce Principale (RDC - Lot.1)	15,95	X	
Sanitaires Extérieurs (RDC - Lot.1)	X	2,65	Surface Annexe (Extension)
Salon (RDC - Lot.2)	10,31	X	
Chambre (RDC - Lot.2)	16,95	X	
Salle d'Eau / W.C (RDC - Lot.2)	3,83	X	
Cuisine (RDC - Lot.2)	9,09	X	
Chambre Extérieure (RDC - Lot.2)	X	7,74	Surface Annexe (Extension)
Local Sous Escaliers (RDC)	1,56	5,18	Surface avec Hauteur < 1m80
Cage d'Escaliers (RDC)	X	X	
Entrée (R+1 - Lot.3)	3,68	X	
Dégagement (R+1 - Lot.3)	8,42	X	
Séjour (R+1 - Lot.3)	20,01	X	
Varangue (R+1 - Lot.3)	X	17,42	Surface Annexe
Chambre 1 (R+1 - Lot.3)	19,31	X	
Chambre 2 (R+1 - Lot.3)	16,89	X	
Rangement Chambre 2 (R+1 - Lot.3)	1,09	X	
Chambre 3 (R+1 - Lot.3)	9,97	X	
Rangement Chambre 3 (R+1 - Lot.3)	1,01	X	
Dégagement Sanitaires (R+1 - Lot.3)	1,59	X	
W.C. (R+1 - Lot.3)	1,11	X	
Salle de Bains (R+1 - Lot.3)	6,32	X	
Rangement 1 (Dégagement) (R+1 - Lot.3)	1,45	X	
Rangement 2 (Dégagement) (R+1 - Lot.3)	0,74	X	
Cuisine (R+1 - Lot.3)	8,49	X	
Charpente (R+1)	X	X	
Abri Jardin	X	7,57	Surface Annexe
Préau Abri Jardin	X	X	
Total :	157,77 m ²	104,91 m ²	

En conséquence, après relevé du 20/09/2022, nous certifions que la surface habitable est de 157,77 m².
(Cent cinquante-sept mètres carrés et soixante-dix-sept centimètres carrés)

Dossier de Diagnostic Technique

2. Certifications et attestations

1. Attestation sur l'honneur

Je, soussigné BOUTIN Steeve, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



Dossier de Diagnostic Technique

2. Attestation d'assurance



ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE
DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, **GAN ASSURANCES**, dont le Siège Social est situé au 8-10, RUE D'ASTORG - 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : ADEXIM
Adresse ou Siège Social : 2269F route de Remire
97354 REMIRE MONTJOLY

est titulaire d'un contrat d'assurance **22201361 0002** à effet du 01/08/2021, par l'intermédiaire de AGENCE MANTES GASSICOURT - code A17843 - n° ORIAS 07015696, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de ses activités de Diagnostiqueurs immobiliers mentionnées à « OUI » ci-après :

Nature des prestations	Usage des locaux	
	Habitation	Professionnel
Diagnostic amiante (DTA hors recherche et diagnostic amiante dans les voiries, activités d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante)	OUI	OUI
Dont parties privatives (DAPP)	OUI	OUI
Pré diagnostic amiante	NON	NON
Etat de l'installation intérieure de gaz	NON	NON
Etat de l'installation intérieure d'électricité	OUI	NON
DPE (Diagnostic de performance énergétique)	NON	NON
ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques)	OUI	OUI
CREP (Constat de risques d'exposition au plomb)	NON	NON
Diagnostic d'assainissement	NON	NON
Etat relatif à la présence de termites	OUI	OUI
Etat relatif à la présence de mûre	NON	NON
Diagnostic de repérage du radon	NON	NON
Etat parasitaire (autres que termites et mûres)	OUI	OUI
Diagnostic légionellose	NON	NON
Diagnostic lié à l'accessibilité pour les personnes handicapées	NON	NON
Etat des lieux (Loi SRU)	NON	NON
Diagnostic décence ou certificat d'habitabilité (SRU)	NON	NON
Diagnostic d'immeuble en copropriété (Loi SRU)	NON	NON
Détermination des millièmes de copropriété	NON	NON
Métrage des bâtiments (CARREZ)	OUI	OUI
Métrage de la surface habitable (Boutin)	OUI	OUI
Diagnostic ascenseur (à l'exclusion de tout Contrôle Technique)	NON	NON
Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à investissements dans l'immobilier locatif	NON	NON

Sujet à investissements dans l'immobilier
 Cas Associatif
 Compagnie Immobilière d'Investissements - Société anonyme au capital de 122 517 400 € (seulement un) - RCS Paris 541 044 707 - 49° 45'52"
 Siège social : 5-10 rue d'Alsace - 75008 Paris - Tél : 01 72 54 20 30 - www.cii.fr
 Régistrée auprès du Greffe des sociétés de la Cour de Paris et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CIS 3245) Paris Cedex 08
 Représentée légalement par son directeur général et administrateur : M. Jean-Louis Baudouin - 11 rue de la Harpe 75005 Paris - E-mail : mbaudouin@cii.fr

Dossier de Diagnostic Technique



ancien		
Diagnostiques liés à investissements dans l'immobilier locatif neuf	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à obtention de prêts bancaires réglementés	NON	NON
Missions d'expertises confiées à titre amiable ou judiciaire	NON	NON
Diagnostic acoustique	NON	NON
Diagnostic monoxyde de carbone (hors diagnostic gaz obligatoire)	NON	NON
DTG (Diagnostic technique global)	NON	NON
Accessoire à un diagnostic assuré	NON	NON
Diagnostic air		
Thermographie (outil de mesure)	NON	NON
Infiltrométrie (outil de mesure)	NON	NON
Porte soufflante (Test)	NON	NON
Relevé dimensionnel et élaboration de plan en 3D	NON	NON
Etat des lieux locatifs (amiable) mandaté par le propriétaire	NON	NON
Diagnostic humidité (en accessoire à un DPE ou un état de salubrité)	OUI	OUI
Diagnostic étanchéité eaux	NON	NON
	NON	NON

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment :
 - à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
 - et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

La présente attestation est valable du 01/08/2022 au 31/07/2023 inclus sous réserve que la garantie soit en vigueur.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie.
 Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.
 La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à MANTES LA JOLIE, le 10/08/2022
 Pour Gan Assurances, l'Agent général

CABINET SPACH
 TOUTES ASSURANCES
 2, rue Marie et Robert Duboi
 78200 MANTES LA JOLIE
 Tél. 01 34 77 00 80
 N° ORIAS 07015698

Gan Assurances
 Compagnie Française d'Assurances et de Réassurances - Société anonyme au capital de 100 000 000 € (entièrement versé) - RCS Paris 542 043 787 - APE 6512Z
 Siège social : 1-10, rue d'Alsace - 75009 Paris - Tél. 01 72 04 20 20 - www.gan.fr
 Enregistrée sous le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de la Liberté CS 92459 75436 Paris Cedex 08
 Directeur Général : Claude G. Gan Assurances - 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre - E-mail : na.serv@gan.fr

Dossier de Diagnostic Technique

3. Certifications



Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier

N°CPDI 3890 Version 004

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BOUTIN Steeve

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 03/05/2021 Date d'expiration : 02/05/2028
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 02/05/2021 Date d'expiration : 02/05/2028
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment Antilles Guyane Date d'effet : 07/06/2021 Date d'expiration : 06/06/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit
Edité à Saint Grégoire, le 14/06/2021



Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisateurs des audits de risque d'insécurité au feu, des diagnostics du risque d'insécurité par le gaz, des personnes physiques réalisateurs de travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 25 juillet 2014 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisateurs de travaux de diagnostic énergétique, d'évaluation globale de l'état de conservation des matériaux et produits constituant la structure et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis, et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 6 novembre 2015 relatif aux compétences des personnes physiques réalisateurs de repérage, d'évaluation, de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits constituant la structure et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis. Arrêté du 11 novembre 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisateurs de repérage et de diagnostic visuel de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 30 octobre 2016 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisateurs de diagnostics de performance énergétique ou l'accessibilité des personnes handicapées. Arrêté du 16 octobre 2016 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisateurs de diagnostics de performance énergétique ou l'accessibilité des personnes handicapées. Arrêté du 6 avril 2017 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisateurs de diagnostics de performance énergétique ou l'accessibilité des personnes handicapées. Arrêté du 6 avril 2017 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisateurs de diagnostics de performance énergétique ou l'accessibilité des personnes handicapées. Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisateurs de diagnostics de performance énergétique ou l'accessibilité des personnes handicapées.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticteur

Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint-Grégoire



CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans)



2269 F Route de Remire
97354 REMIRE-MONTJOLY

Compagnie d'assurance : GAN
N° de police : 22201361 0002
valable jusqu'au 31/07/2023

Tél. : 05.94.39.19.73
Portable : 06.94.41.44.38
Email : steeve.boutin@adeximguyane.com
Site web : www.adeximguyane.com
Siret : 53351435200038
Code NAF : 7120B
N° RCS : 533514352

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

RAPPORT DE REPERAGE 7017 - DDT CONSORTS OTHILY/ AMIANTE
ETABLI EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 01/10/2022

Objet

La présente mission consiste à établir le rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente :

- D'immeubles d'habitation comportant un seul logement
- Des parties privatives de tout ou partie d'immeubles collectifs d'habitation

Le rapport constitue l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux et produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du code de la santé publique.

Le repérage a pour objectif de rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (cf § 1.6) accessibles sans travaux destructifs. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

Références réglementaires :

Articles L. 1334-13, R. 1334-15 et 16, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 à 24, R. 1334-27 du Code de la Santé Publique
Arrêté du 12/12/2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.
Arrêté du 12/12/2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.
Arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

Bien objet de la mission :

Type de bien : Maison
Adresse : 22 Avenue Sainte Dominique - 97354 REMIRE-MONTJOLY
Partie de bien inspectée : Totalité du bien
Date de visite : 20/09/2022

Ce rapport a fait l'objet d'une commande en date du : 14/09/2022

BOUTIN Steeve

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Sommaire

1.	Renseignements concernant la mission	14
2.	Conclusions du rapport	16
3.	Description générale du bien et réalisation du repérage	22
4.	Résultats détaillés du repérage	28
5.	Annexes.....	29

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

1. Renseignements concernant la mission

1.1 Désignation du bâtiment

Type de bâtiment : Maison
Référence du dossier : 7017 - DDT CONSORTS OTHILY
Date du permis de construire (à défaut, date de construction) : < 1997
Adresse complète : 22 Avenue Sainte Dominique - 97354 REMIRE-MONTJOLY
Référence cadastrale : Section : AE - Parcelle : 451 - Lot : Non Communiqué

1.2 Désignation du client

Désignation du Propriétaire :

Nom : CONSORTS OTHILY
Adresse : 22 Avenue Sainte Dominique - 97354 REMIRE-MONTJOLY

Désignation du commanditaire :

Qualité (sur déclaration de l'intéressé) : Huissier de Justice
Nom : Me HERBIN
Adresse : 1 Rue Jules Crevaux - 97300 CAYENNE

1.3 Désignation de l'opérateur de repérage

Nom : BOUTIN Steeve
Email : steeve.boutin@adeximguyane.com
Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par ICERT ST GREGOIRE. Le N° du certificat est CPDI 3890 délivré le 03/05/2021 et expirant le 02/05/2028.

1.4 Organisme chargé de la mission

Raison Sociale : ADEXIM
Adresse : 2269 F Route de Remire - 97354 REMIRE-MONTJOLY
Numéro SIRET : 53351435200038
Code NAF : 7120 B
N° RCS : 533514352
Compagnie d'assurance : Nom de la compagnie : GAN
N° de police : 22201361 0002
Valable jusqu'au : 31/07/2023

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

1.5 Désignation du laboratoire d'analyse

Nom : EURO Services LABO
 Adresse : 122, Rue Marcel Hartmann
 ZI Léa-Park - Bât. A - CS 30012
 98853 Ivry-sur-Seine

Laboratoire titulaire d'une accréditation en cours de validité référencée sous le n° 1-6315.

1.6 Avertissement

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que, dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux seuls matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique accessibles sans travaux destructifs.

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique

Composant à sonder ou à vérifier
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1- Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons
2- Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3- Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...)	Conduits, enveloppes de calorifuges
Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes)
Vide-ordures	Conduits
4 - Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée

Les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux.

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

2. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Selon le jugement personnel de l'opérateur de repérage :

Liste B

Description	Localisation	Type de recommandation	Recommandations*
Conduits de façade/Conduits en amiante-ciment (eaux usées)	Atelier Extérieur	EP	Evaluation périodique
Conduits de fluides (eau)/Conduits	Chambre (RDC - Lot.2)	EP	Evaluation périodique

Autres

Description	Localisation	Type de recommandation	Recommandations*
Néant			

Obligations* : Cf. obligations réglementaires §2.5

Recommandations* : Cf. mesures d'ordre général §2.6

Après analyse en laboratoire :

Liste A

Description	Localisation	Prélèvement	Etat de conservation	Préconisations*
Néant				

Liste B

Description	Localisation	Prélèvement	Type de recommandation	Recommandations*
Néant				

Autres

Description	Localisation	Prélèvement	Type de recommandation	Recommandations*
Néant				

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Sur justificatifs :

Description	Liste A		Etat de conservation	Préconisations
	Localisation	Nom justificatif		
Néant				
Description	Liste B		Type de recommandation	Recommandations
	Localisation	Nom justificatif		
Néant				
Description	Autres		Type de recommandation	Recommandations
	Localisation	Nom justificatif		
Néant				

2.2 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Sur justificatifs :

Description	Localisation	Justification	Nom justificatif
Néant			

Après analyse en laboratoire :

Description	Localisation	Prélèvement
Planchers/Dalles de sol	Dégagement (R+1 - Lot.3)	n° PR1
Planchers/Dalles de sol	Chambre 1 (R+1 - Lot.3)	n° PR2

Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante :

Description	Localisation
Néant	

2.3 Liste des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et/ou des analyses ultérieures devront être effectuées

Description	Localisation	Cause de non-prélèvement
Néant		

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

2.4 Croquis de repérage

Sont précisées sur les croquis les informations suivantes :

- La localisation des éventuels sondages complémentaires à l'inspection visuelle
- La localisation des prélèvements
- La localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante ou susceptibles d'en contenir si des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées pour conclure.
- L'état de conservation des matériaux amiantés de la liste A est précisé.

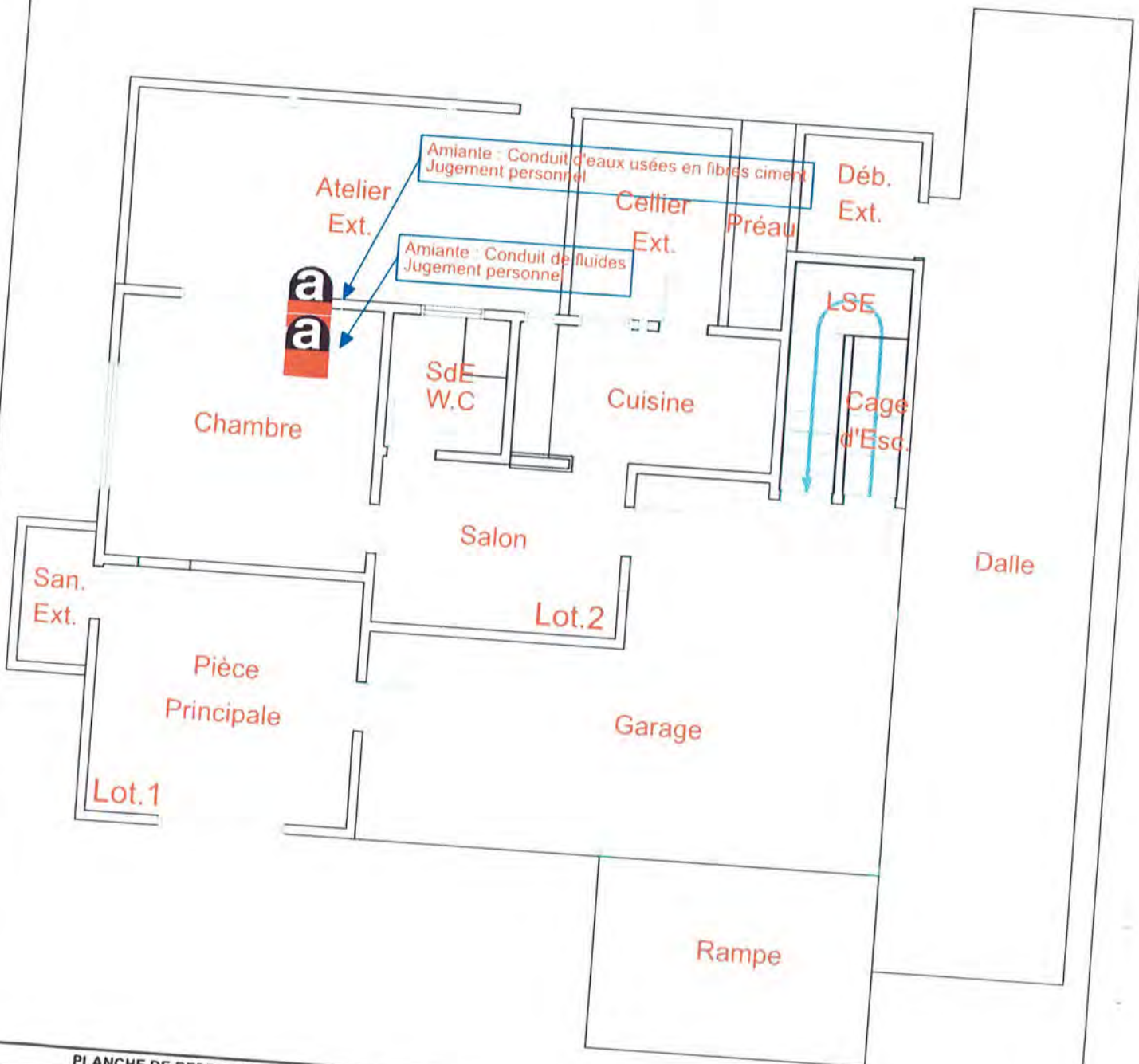


PLANCHE DE REPERAGE		Référence	Opérateur	Niveau	RDC	1/2
Propriétaire	CONSORTS OTHILY					
		3228	BOUTIN Steeve		Adresse	
			22 Avenue Sainte Dominique 97354 REMIRE-MONTJOLY			

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

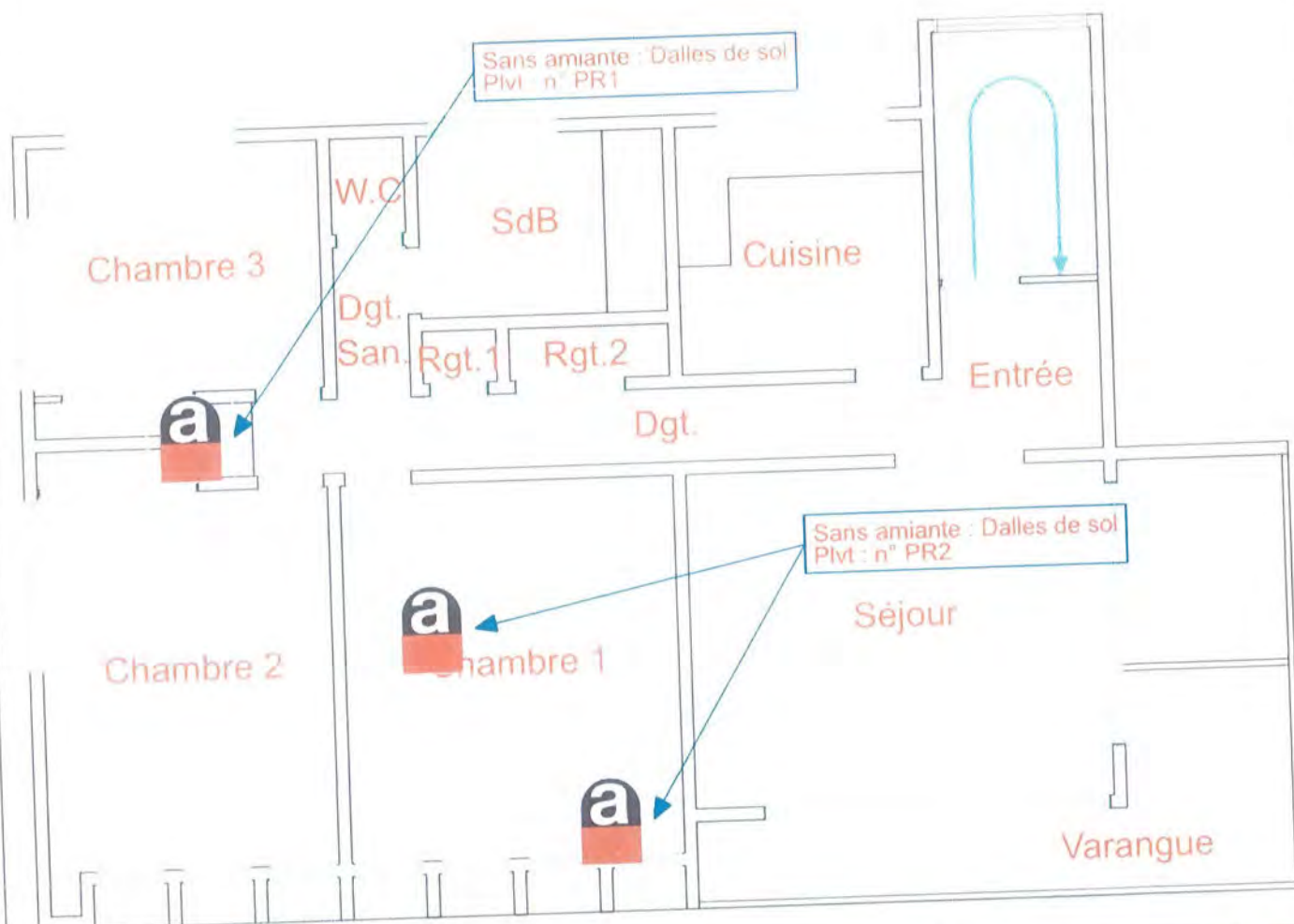


PLANCHE DE REPERAGE		Référence	Opérateur	Niveau	R+1	2/2
Propriétaire	CONSORTS OTHILY		BOUTIN Sleeve	Adresse		
		22 Avenue Sainte Dominique 97354 REMIRE-MONTJOLY				

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

2.5 Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante

Néant

2.6 Mesures d'ordre général pour les matériaux liste B et liste « autres » contenant de l'amiante

Description	Localisation	Etat de conservation		Risque de dégradation	Type de recommandation
		Protection Physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	
Conduits de façade/Conduits en amiante-ciment (eaux usées)	Atelier Extérieur	NON ETANCHE	ND	S/O	DEG FAIBLE EP
Conduits de fluides (eau)/Conduits	Chambre (RDC - Lot.2)	NON ETANCHE	ND	S/O	DEG FAIBLE EP

LEGENDE :

ETANCHE : protection physique étanche
 NON ETANCHE : protection physique non étanche
 ABS absence de protection physique
 ND : matériau non dégradé
 D : matériau dégradé
 PONCT : dégradation ponctuelle
 GEN : dégradation généralisée

DEG FAIBLE : risque de dégradation faible ou à terme
 DEG RAPIDE : risque de dégradation rapide
 EXT FAIBLE : risque faible d'extension de la dégradation
 EXT TERME : risque d'extension à terme de la dégradation
 EXT RAPIDE : risque d'extension rapide de la dégradation
 S/O : sans objet

Les recommandations listées ci-dessous ne préjugent pas d'une hiérarchisation éventuelle des actions à mettre en oeuvre dont la responsabilité est du ressort du propriétaire.

Pour les matériaux et produits ayant une recommandation EP

Le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. L'évaluation périodique consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Pour les matériaux et produits ayant une recommandation AC1

Le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. L'action corrective de premier niveau consiste à :

- Rechercher les causes de dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- Procéder à la mise en oeuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

En fonction de la nature de l'action, faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou compétente en matière d'opérations de maintenance sur ce type de matériaux ou produits.

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Pour les matériaux et produits ayant une recommandation AC2

L'action concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation et consiste à :

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition ou toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risques ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

2.7 Texte d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit. Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «Déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

3. Description générale du bien et réalisation du repérage

Date du repérage

20/09/2022

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur)

Me HERBIN (Huissier de Justice)

3.1. Liste des pièces visitées

Rampe
Atelier Extérieur, Façades Atelier Extérieur
Façades Débarras Extérieur, Débarras Extérieur
Préau Extérieur
Façades Sanitaires Extérieur (Lot.1)
Façades Maison
RDC : Garage
RDC / Lot.1 : Pièce Principale, Sanitaires Extérieurs
RDC / Lot.2 : Salon, Chambre, Salle d'Eau / W.C., Cuisine, Cellier Extérieur
RDC : Local Sous Escaliers, Cage d'Escaliers
R+1 / Lot.3 : Entrée, Dégagement, Séjour, Varangue, Chambre 1, Chambre 2, Rangement Chambre 2, (Dégagement), Rangement Chambre 3, Dégagement Sanitaires, W.C., Salle de Bains, Rangement 1
R+1 : Charpente
Deck Piscine 1, Piscine 1, Dalle Piscine 2 (Abords Abri Jardin), Piscine 2 (Abords Abri Jardin)
Façades Abri Jardin, Abri Jardin, Préau Abri Jardin
Jardin

3.2. Tableau récapitulatif des pièces visitées

BATIMENTS et parties de bâtiments visités	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés
Rampe	Sol 1 : Béton Sol 2 : Béton / Carrelage Sol : Béton / Carrelage
Atelier Extérieur	Mur B : Plaque de Contreplaqué et Support Bois Mur C (Façade Sud-Ouest RDC) : Béton / Peinture Murs A et D : Béton + Tôles métalliques et Support bois / Peinture Plafond 1 (Façade Sud-Ouest RDC) : Béton / Peinture Plafond 2 : Charpente apparente bois + Tôles métalliques Plinthes : Carrelage Canalisations : PVC, Métallique Conduits : Fibro-Ciment / Peinture Poteaux : Bois Murs : Bardage Bois
Façades Débarras Extérieur	Avancée de Toiture : Charpente apparente bois + Tôles métalliques Poteaux : Bois / Peinture Sol : Béton
Débarras Extérieur	Mur B : Béton / Peinture Murs A, C et D : Bardage Bois Plafond : Charpente apparente bois + Tôles métalliques Bâti Porte (Mur A) : Bois Porte (Mur A) : Bois
Préau Extérieur	Sol : Béton Mur B (Cage d'Escaliers) : Béton / Peinture Mur B (Débarras Extérieur) : Bardage Bois Mur C : Béton / Peinture
Façades Sanitaires Extérieur (Lot.1)	Mur D (Chambre Extérieure Lot.2) : Béton / Plaque de Contreplaqué, Peinture Plafond : Charpente apparente bois + Tôles métalliques Murs : Tôles métalliques

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

	Avancée de Toiture : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques
	Murs : Béton + Tôles métalliques
Façades Atelier	Avancée de Toiture : Charpente apparente bois + Tôles métalliques
	Murs : Béton / Peinture
	Plafond R+1 : Plaque de Contreplaqué, Peinture
	Plafond RDC : Béton / Peinture
	Canalisations : PVC, Métallique
Façades Maison	Brise Soleil - Ventelles R+1 (Façade Nord-Est) : Béton / Peinture
	Casquette RDC Façade Sud-Est (Chambre Lot.2) : Béton / Peinture
	Planche de Rive R+1 : Bois
	Ventelles Cage d'Escaliers (Façade Sud-Ouest) : Bois / Peinture
	Sol : Palettes Bois
Deck Piscine 1	Piscine Hors-Sol : Liner, Structure Métallique
Piscine 1	Sol : Béton
Dalle Piscine 2 (Abords Abri Jardin)	Piscine Hors-Sol : Liner, Structure Métallique
Piscine 2 (Abords Abri Jardin)	Murs : Béton / Peinture
Façades Abri Jardin	Avancée de Toiture : Charpente apparente bois + Tôles métalliques
	Sol : Béton
	Murs A à D : Béton / Peinture
	Plafond : Charpente apparente bois + Tôles métalliques / Lambris PVC
	Bâti Fenêtre (Mur B) : Métallique
Abri Jardin	Bâti Porte (Mur A) : Bois, Métallique / Peinture
	Fenêtre (Mur B) : Métallique, Verre
	Porte (Mur A) : Métallique / Peinture
	Sol (Fosse Septique) : Béton
	Bardage : Métallique, Tôles métalliques
	Plafond : Charpente apparente bois + Tôles métalliques
Préau Abri Jardin	Canalisations : PVC
RDC	
	Sol : Béton / Carrelage
	Murs B, C, D, E, F et G : Béton / Peinture
	Plafond : Béton / Peinture
	Plinthes : Carrelage
	Claustras (Mur C) : Béton / Peinture
	Claustras (Mur D) : Béton / Peinture
	Poteaux : Béton / Peinture
	Sol : Béton
	Murs A à H : Béton
	Plafond (Paillasse) : Béton
	Bâti Porte (Mur A) : Bois
	Porte (Mur A) : Bois
	Sol : Béton / Carrelage
	Sol (Demi-Palier) : Béton / Carrelage
	Mur A (R+1) : Bardage bois / Peinture
	Murs A, B et D (RDC) : Béton / Peinture
	Murs B, C et D (R+1) : Béton / Peinture
	Plafond : Plaque de Contreplaqué, Peinture
	Bâti Porte (Mur A) : Métallique / Peinture
	Brise-Vue / Ventelles (Mur C R+1) : Bois / Peinture
	Claustras (Mur C) : Béton / Peinture
	Garde-Corps : Métallique / Peinture
	Marches / Contre-Marches : Béton / Carrelage
	Porte (Mur A) : Grille Métallique / Peinture
RDC - Lot.1	
	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à D : Béton / Peinture
	Plafond : Béton / Peinture
	Plinthes : Carrelage
	Bâti Fenêtre (Mur B) : Métallique
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture
	Fenêtre (Mur B) : Métallique, Verre
	Grille Fenêtre (Mur B) : Métallique / Peinture
	Imposte Porte (Mur A) : Bois / Peinture
Pièce Principale	

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Sanitaires Extérieurs	Plan de Travail : Bois
	Sol : Béton / Carrelage
	Mur A (Façade Sud-Est RDC) : Béton / Peinture
	Murs B, C et D : Lambris PVC, Panneaux Isolant
	Plafond 1 (Façade Sud-Est RDC) : Béton / Peinture
Plafond 2 : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques	
Canalisations : PVC	
RDC - Lot.2	
Salon	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à D : Béton / Peinture
	Plafond : Béton / Peinture
	Plinthes : Carrelage
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture
Chambre	Claustras (Mur A) : Béton / Peinture
	Claustras (Mur B) : Béton / Peinture
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture
	Poteaux : Béton / Peinture
	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à D : Béton / Peinture
	Plafond : Béton / Peinture
	Plinthes : Carrelage
	Bâti Fenêtre (Mur C) : Métallique
	Bâti Fenêtre (Mur D) : Métallique
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture
	Conduits : Fibro-Ciment / Peinture
	Fenêtre (Mur C) : Métallique, Verre
	Fenêtre (Mur D) : Métallique, Verre
	Grille Fenêtre (Mur C) : Métallique / Peinture
Salle d'Eau / W.C	Grille Fenêtre (Mur D) : Métallique / Peinture
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture
	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à D : Béton / Peinture
	Plafond : Béton / Peinture
	Canalisations : PVC, Métallique
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture
	Grille Imposte (Mur C) : Métallique / Peinture
	Imposte (Mur C) : Bois
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture
Cuisine	Receveur de Douche : Béton / Carrelage
	Sol : Béton / Carrelage
	Mur D : Béton / Peinture
	Murs A, B et C : Béton / Carrelage + Peinture
	Plafond : Béton / Peinture
	Canalisations : PVC, Métallique
	Bar : Bois
	Grille Jalousie (Mur C - Atelier) : Métallique / Peinture
	Grille Jalousie (Mur C - Chambre Extérieure) : Métallique / Peinture
	Jalousie (Mur C - Atelier) : Métallique, Verre
Cellier Extérieur	Jalousie (Mur C - Chambre Extérieure) : Métallique, Verre
	Plan de Travail : Béton / Carrelage
	Sol : Béton / Carrelage
	Mur A (Façade Sud-Ouest RDC) : Béton / Peinture
	Mur B : Plaque de Contreplaqué et Support Bois / Peinture
	Murs C et D : Béton + Plaque de Contreplaqué / Peinture
	Plafond 1 (Façade Sud-Ouest RDC) : Béton / Peinture
	Plafond 2 : Charpente apparente bois + Tôles métalliques
	Plinthes : Carrelage
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture
R+1	
Charpente	Porte (Mur A) : Bois / Peinture
	Ferme : Bois
	Panne : Bois
Faux-Plafond (Sol 1) : Plaque de Contreplaqué	

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

	Faux-Plafond (Sol 2) : Lambris PVC
	Faux-Plafond (Sol 3) : Béton
	Planche de Rive : Bois
	Solivette Faux-Plafond : Bois
R+1 - Lot.3	
Entrée	Sol : Béton / Carrelage
	Mur A : Bardage bois / Peinture
	Murs B, C et D : Béton / Peinture
	Plafond : Plaque de Contreplaqué, Peinture
	Plinthes : Carrelage
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture
Dégagement	Porte (Mur A) : Bois / Peinture
	Sol 1 : Béton / Carrelage
	Sol 2 (Placards Intégrés) : Béton / Dalle de Sol
	Murs B, C et D : Béton / Peinture
	Plafond : Plaque de Contreplaqué, Peinture
	Plinthes : Carrelage
Séjour	Placards Intégrés : Bois / Peinture
	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à D : Béton / Peinture
	Plafond 1 : Plaque de Contreplaqué, Peinture
	Plafond 2 : Béton / Peinture
	Plinthes : Carrelage
Varangue	Baie Vitrée (Mur B) : Métallique, Verre
	Baie Vitrée (Mur C) : Métallique, Verre
	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A, B, E et F : Béton / Peinture
	Plafond : Béton / Peinture
	Claustras (Mur A) : Béton / Peinture
Chambre 1	Claustras (Mur F) : Béton / Peinture
	Cloisons : Lambris PVC et Support Bois
	Garde-Corps : Métallique / Peinture
	Poteaux : Béton / Peinture
	Sol : Béton / Dalle de Sol, Linoléum
	Murs A à D : Béton / Peinture
Chambre 2	Plafond : Plaque de Contreplaqué, Peinture
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture
	Jalousie Centre Droit (Mur C) : Métallique, Verre
	Jalousie Centre Gauche (Mur C) : Métallique, Verre
	Jalousie Droite (Mur C) : Métallique, Verre
	Jalousie Gauche (Mur C) : Métallique, Verre
Rangement Chambre 2	Porte (Mur A) : Bois / Peinture
	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à F : Béton / Peinture
	Plafond : Lambris PVC, Plaque de Contreplaqué, Peinture
	Plinthes : Carrelage
	Bâti Fenêtre (Mur F) : Métallique
Chambre 3	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture
	Fenêtre (Mur F) : Métallique, Verre
	Grille Fenêtre (Mur F) : Métallique / Peinture
	Jalousie Centre (Mur C) : Métallique, Verre / Plaque de Contreplaqué, Peinture
	Jalousie Droite (Mur C) : Métallique, Verre / Plaque de Contreplaqué, Peinture
	Jalousie Gauche (Mur C) : Métallique, Verre
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture
	Sol : Béton
	Murs A à D : Béton / Peinture
	Plafond : Béton / Peinture
	Cloison : Bois / Peinture
	Etagères : Bois / Peinture
	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à D : Béton / Peinture
	Plafond : Lambris PVC
	Plinthes : Carrelage
	Bâti Fenêtre (Mur C) : Métallique

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

	Bâti Fenêtre (Mur C) : Métallique
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture
	Fenêtre (Mur B) : Métallique, Verre
	Fenêtre (Mur C) : Métallique, Verre
	Grille Fenêtre (Mur B) : Métallique / Peinture
	Grille Fenêtre (Mur C) : Métallique / Peinture
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture
Rangement Chambre 3	Sol : Béton
	Murs A à D : Béton / Peinture
	Plafond : Béton / Peinture
	Etagères : Bois / Peinture
Dégagement Sanitaires	Sol : Béton / Carrelage
	Murs B, C et D : Béton / Peinture
	Plafond : Lambris PVC
W.C.	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à D : Béton / Carrelage + Peinture
	Plafond : Lambris PVC
	Canalisations : Métallique
	Grille Ventilation : PVC
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture
Salle de Bains	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à D : Béton / Carrelage + Peinture
	Plafond : Lambris PVC, Plaque de Contreplaqué, Peinture
	Canalisations : PVC, Métallique
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture
	Grille Jalousies (Mur B) : Métallique / Peinture
	Jalousies (Mur B) : Métallique, Verre
Rangement 1 (Dégagement)	Porte (Mur A) : Bois / Peinture
	Sol : Béton / Peinture
	Murs A à D : Béton / Peinture
	Plafond : Béton / Peinture
	Bâti Porte-Fenêtre (Mur A) : Bois / Peinture
	Etagères / Cloison : Bois / Peinture
	Porte-Fenêtre (Mur A) : Bois / Peinture
Rangement 2 (Dégagement)	Sol : Béton / Peinture
	Murs A à D : Béton / Peinture
	Plafond : Béton / Peinture
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture
	Etagères / Cloison : Bois / Peinture
Cuisine	Porte (Mur A) : Bois / Peinture
	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à D : Béton / Carrelage + Film Plastique
	Plafond : Plaque de Contreplaqué, Peinture
	Bâti Fenêtre (Mur C) : Métallique
	Canalisations : PVC, Métallique
	Placards Intégrés : Bois / Peinture, Film Plastique
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture
	Claustres (Mur C) : Béton / Peinture
	Fenêtre (Mur C) : Métallique, Verre
	Grille Fenêtre (Mur C) : Métallique / Peinture
	Plan de Travail : Béton / Carrelage
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture

3.3. Pièces ou parties de l'immeuble non visitées

Pièces ou parties d'immeuble	Raison de l'absence de visite
Néant	

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

3.4. Méthodologie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante :

L'opérateur de repérage recherche les matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique, accessibles sans travaux destructifs puis recense et identifie les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante (matériau ou produit ayant intégré de l'amiante pendant certaines périodes de leur fabrication) entrant dans le cadre de la présente mission.

A cette fin, il examine de façon exhaustive toutes les différentes parties de l'immeuble bâti qui constituent le bâtiment. Lorsque certains locaux ne sont pas accessibles, l'opérateur de repérage le précise et en mentionne les motifs

L'inspection visuelle peut être complétée par des investigations approfondies et des sondages qui permettent de s'assurer de la composition interne d'un ouvrage ou d'un volume.

L'inspection visuelle, les sondages et les prélèvements sont réalisés selon les prescriptions décrites à l'annexe A de la Norme NF X 46-020 du 18 juillet 2017.

En cas de doute sur la présence d'amiante, il détermine les matériaux ou produits dont il convient de prélever et d'analyser un ou des échantillons pour pouvoir conclure quant à la présence d'amiante.

Conformément aux prescriptions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses de ces échantillons de ces matériaux ou produits sont réalisés par un organisme accrédité.

Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau.

Conformément aux prescriptions de l'annexe B de la norme NF X 46-020 du 18 juillet 2017 :

- les prélèvements sont réalisés dans des conditions conduisant à une pollution minimale des lieux.
- pour éviter tout risque de contamination croisée :
 - les outils sont à usage unique ou sont soigneusement nettoyés après chaque prélèvement.
 - les prélèvements sont conditionnés individuellement en double emballage étanche.
- pour assurer une parfaite traçabilité des échantillons prélevés, l'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage et si possible sur l'échantillon. Une fiche d'accompagnement, reprenant l'identification est transmise au laboratoire.

Pour les matériaux de la liste A, l'opérateur conclut définitivement à l'absence ou la présence d'amiante pour chaque matériau ou produit repéré. Dans sa conclusion, il précise le critère (marquage du matériau, document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit) qui lui a permis de conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante.

Pour les matériaux de la liste B, l'opérateur conclut définitivement à l'absence ou la présence d'amiante pour chaque matériau ou produit repéré. Dans sa conclusion, il précise le critère (marquage du matériau, document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit) qui lui a permis de conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante. Pour chacun des matériaux ou produits repérés, en fonction de sa connaissance des matériaux et produits utilisés, il atteste, le cas échéant, de la présence d'amiante. Dans ce cas, il précise dans sa conclusion que le critère qui lui a permis de conclure est son jugement personnel.

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

4. Résultats détaillés du repérage

Localisation	Inspection					Conclusion		Etat de conservation ou type de recommandation
	Composant de la construction (catégorie)	Partie du composant inspecté	Description	Sondage	Prélèvement	Présence/ absence d'amiante		
Atelier Extérieur	Conduits de façade	Conduits en amiante- ciment (eaux usées)		SV2 - Sonore, Visuel	-	Présence d'amiante	EP	
Chambre (RDC - Lot.2)	Conduits de fluides (eau)	Conduits		SV1 - Sonore, Visuel	-	Présence d'amiante	EP	
Dégagement (R+1 - Lot.3)	Planchers	Dalles de sol		SV3 - Sectionnement, Visuel (Destructif)	PR1	Absence d'amiante		
Chambre 1 (R+1 - Lot.3)	Planchers	Dalles de sol		SV4 - Sectionnement, Visuel (Destructif)	PR2	Absence d'amiante		

Cachet de l'opérateur

Cachet de l'opérateur

Date de visite et d'établissement de l'état
 Visite effectuée le : 20/09/2022
 par : BOUTIN Steeve
 Rapport édité le : 01/10/2022
 à : REMIRE-MONTJOLY

ADEXIM
 2269 F Route de Rémi
 97354 REMIRE-MONTJOLY
 Tél : 0594 29 07 14 Port : 0594 41 44 38
 Mail : steeve.boutin@adeximguyane.com

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

5. Annexes

Rapport d'Analyse



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud Est SAS

ADEXIM
Steeve BOUTIN
2269F, route de Remire
97354 REMIRE-MONTJOLY

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-SG-045071-02 Date d'émission de rapport : 03/10/2022 9:28 Page 1/2
Annulé et remplace la version AR-22-SG-045071-01 ayant pour date d'émission le 30/09/2022 à 21:01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations
Dossier N° : 22Y027240 Date de réception : 28/09/2022 Date d'analyse : 29/09/2022
Référence dossier Client : 7017 ddt consorts othily

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001 (1)	<u>Maison - R+1 - Lot 3 - Déagrement - Sol 2</u>	Matériau semi-dur de type dalle de sol (beige)	MET / BRZ8	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau de type colle (jaune)(i)	MET / BRZ8	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002	Maison R+1 lot 3 chambre 1 sol	Matériau semi-dur de type dalle de sol (beige)	MET / BRZ8	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau de type colle (jaune)	MET / BRZ8	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)
(1) Suite à la demande client une nouvelle version du rapport est emise pour changement de référence échantillon

Observation(s) couche(s)
(i) La totalité de la couche a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscopie Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS

2, rue Chanon Platon, CS 40265

F-42010 ST ETIENNE Cedex 1, FRANCE

Tél : +33 3 88 91 45 31, +33 4 77 92 30 30 - Fax : +33 3 69 91 65 31 - Site Web : www.eurofins.fr/amianteanalyses/

S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B

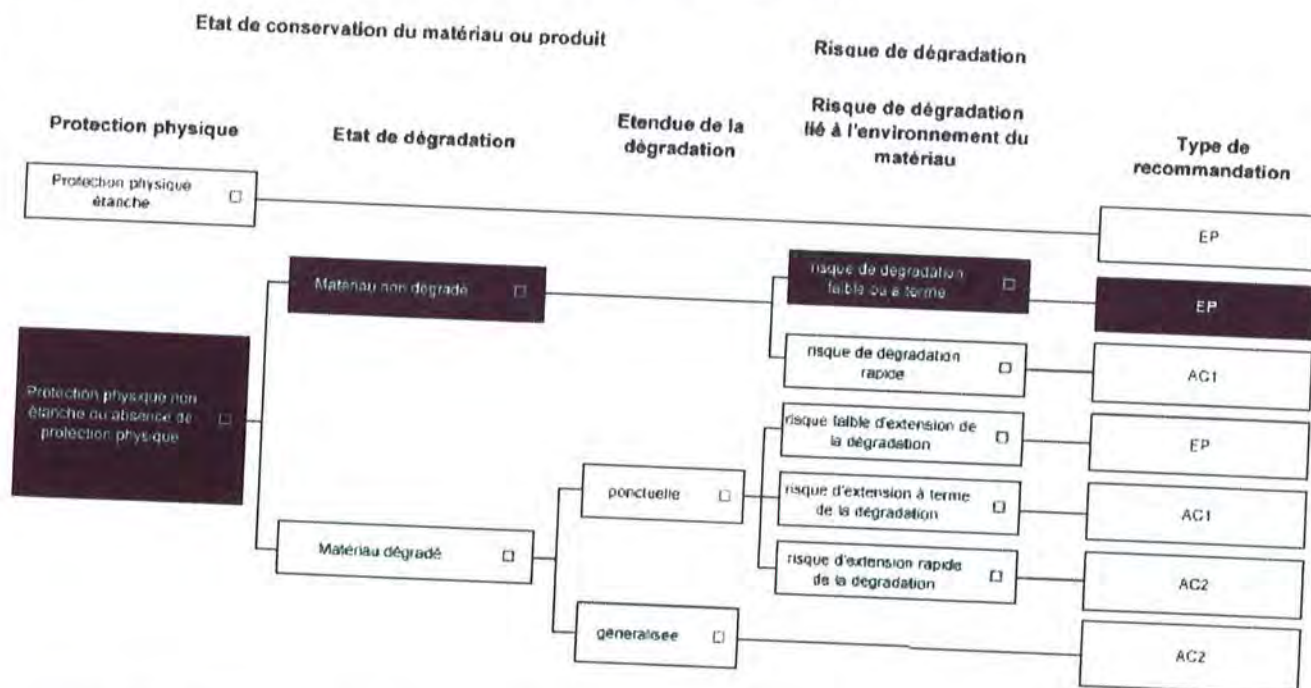
ACCREDITATION N°
21 2591
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



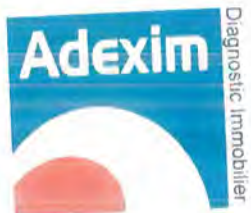
Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A & B

Evaluation de l'état de conservation de la liste B (Conduit de Fluides)



RÉSULTAT DE LA GRILLE d'évaluation de la liste B	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS
EP	Evaluation périodique : contrôler périodiquement que l'état de dégradation du matériau ou produit ne s'aggrave pas
AC1	Action corrective de premier niveau : nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés
AC2	Action corrective de second niveau : le matériau ou produit ne doit plus être soumis à aucune agression ni dégradation



2269 F Route de Remire
97354 REMIRE-MONTJOLY

Compagnie d'assurance : GAN
N° de police : 22201361 0002
valable jusqu'au 31/07/2023

Tél. : 05.94.39.19.73
Portable : 06.94.41.44.38
Email : steeve.boutin@adeximguyane.com
Site web : www.adeximguyane.com
Siret : 53351435200038
Code NAF : 7120B
N° RCS : 533514352

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Arrêté du 29 mars 2007

Établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti

Objet

La présente mission consiste à établir l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, pour l'exonération de garantie de vice caché du vendeur d'un immeuble bâti dans les zones délimitées par arrêté préfectoral ; et ce, en référence à la loi n° 99-471 du 8 juin 1999, modifiée par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 5 septembre 2006.

Textes réglementaires et normatifs s'appliquant à la mission :

Conformément aux directives du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et du ministère délégué à l'industrie, en application du code de la construction et de l'habitation :

Articles législatifs : L 133-5, L133-6, L. 271-4 à L. 271-6.

Articles réglementaires : R 133-7, R133-8, R 271-1 à R 271-5.

La mission et son rapport sont exécutés conformément à l'arrêté du ministère du logement du 7 mars 2012 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Et selon la norme NF P 03-201 du 20 février 2016.

Moyens d'investigation :

L'investigation selon la norme consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment vis-à-vis des termites.
Cet état repose ainsi :

→ Pour les parties non bâties (10 m de distance par rapport à l'emprise du bâtiment et dans la limite de propriété)

Examen et éventuellement sondage des arbres et autres végétaux, souches, piquets de clôture, poteaux, planches ou autres débris de végétaux posés sur le sol, stockage de bois et tous matériaux contenant de la cellulose afin de détecter des indices d'infestation de termites ainsi que des zones propices au passage et/ou au développement des termites.

→ Pour le ou les bâtiments objet de la mission
Sur **l'ensemble des niveaux** (y compris les niveaux inférieurs non habités) et la **totalité des pièces et volumes** :

- Examen visuel de toutes les **parties visibles et accessibles**, avec une recherche des indices d'infestation et des zones propices au développement des termites. Lorsque cela est nécessaire, une lampe torche sera utilisée ainsi qu'une loupe de grossissement x10.

- **Sondages manuels non destructifs sur l'ensemble des éléments en bois** à l'aide d'un outil approprié (poinçon).

Sur les éléments en bois dégradés, les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs.

Dans tous les cas, l'intervention n'a pas pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Désignation du ou des bâtiments

Numéro (indice) : 7017 - DDT CONSORTS OTHILY
Adresse complète : 22 Avenue Sainte Dominique - 97354 REMIRE-MONTJOLY
Référence cadastrale : Section : AE - Lot : Non Communiqué - Parcelle : 451
Désignation du ou des bâtiments : Maison
Structure du (ou des) bâtiment : Béton
Permis date de construction : < 1997
Nombre de niveau : Maison : 2 niveaux
Type charpente et couverture : Bois / Tôles métalliques
Arrêté préfectoral : ☒ Oui ☐ Non
Autres informations : Arrêté Préfectoral du 26 Février 2003

Désignation du client

Désignation du Propriétaire :

Nom : CONSORTS OTHILY
Adresse : 22 Avenue Sainte Dominique - 97354 REMIRE-MONTJOLY

Désignation du donneur d'ordre :

Qualité (sur déclaration de l'intéressé) : Huissier de Justice
Nom : Me HERBIN
Adresse : 1 Rue Jules Crevaux - 97300 CAYENNE

Personnes présentes sur le site : Me HERBIN (Huissier de Justice)

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom : BOUTIN Steeve
Email : steeve.boutin@adeximguyane.com
Raison Sociale : ADEXIM
Adresse : 2269 F Route de Remire - 97354 REMIRE-MONTJOLY
Numéro SIRET : 53351435200038
Compagnie d'assurance : GAN
Numéro de police / date de validité : 22201361 0002 valide jusqu'au : 31/07/2023
Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par ICERT ST GREGOIRE. Le N° du certificat est CPDI 3890 délivré le 07/06/2021 et expirant le 06/06/2028.

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Résultats détaillés du diagnostic d'infestation

Le tableau n°1 ci-dessous indique le résultat détaillé du diagnostic d'infestation (concernant les termites) pour chaque partie d'ouvrage contrôlée, ainsi que, le cas échéant, le type de termite détecté, la nature et la localisation de l'attaque.

La signification des abréviations employées figure à la suite du tableau.

Tableau n°1 : Identification des bâtiments et parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

BATIMENTS et parties de bâtiments visités	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT du diagnostic d'infestation (*)
Rampe	Sol 1 : Béton	Abs
	Sol 2 : Béton / Carrelage	Abs
Atelier Extérieur	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Mur B : Plaque de Contreplaqué et Support Bois	Abs
	Mur C (Façade Sud-Ouest RDC) : Béton / Peinture	Tga, Tco TAga, TAcO
	Murs A et D : Béton + Tôles métalliques et Support bois / Peinture	Tga, Tco
	Plafond 1 (Façade Sud-Ouest RDC) : Béton / Peinture	Tga, Tco TAga, TAcO
	Plafond 2 : Charpente apparente bois + Tôles métalliques	T, Tga, Tco TAga, TAcO
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Canalisations : PVC, Métallique	Abs
	Conduits : Fibro-Ciment / Peinture	Abs
	Poteaux : Bois	T, Tga, Tco
Façades Débarras Extérieur	Murs : Bardage Bois	Abs
	Avancée de Toiture : Charpente apparente bois + Tôles métalliques	T, Tga, Tco TAga, TAcO
	Poteaux : Bois / Peinture	T, Tga, Tco
Débarras Extérieur	Sol : Béton	Abs
	Mur B : Béton / Peinture	TAcO
	Murs A, C et D : Bardage Bois	Abs
	Plafond : Charpente apparente bois + Tôles métalliques	T, Tga, Tco
	Bâti Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Porte (Mur A) : Bois	Abs
Préau Extérieur	Sol : Béton	Abs
	Mur B (Cage d'Escaliers) : Béton / Peinture	Abs
	Mur B (Débarras Extérieur) : Bardage Bois	T, Tga, Tco
	Mur C : Béton / Peinture	TAcO
	Mur D (Chambre Extérieure Lot.2) : Béton / Plaque de Contreplaqué, Peinture	TAcO
	Plafond : Charpente apparente bois + Tôles métalliques	T, Tga, Tco TAga, TAcO
Façades Sanitaires Extérieur (Lot.1)	Murs : Tôles métalliques	Abs
	Avancée de Toiture : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques	Abs
Façades Atelier	Murs : Béton + Tôles métalliques	Tga, Tco
	Avancée de Toiture : Charpente apparente bois + Tôles métalliques	T, Tga, Tco TA, TAga, TAcO
Façades Maison	Murs : Béton / Peinture	Tga, Tco (Façades Sud-Est / Sud-Ouest) TAga, TAcO
	Plafond R+1 : Plaque de Contreplaqué, Peinture	TA, TAga, TAcO
	Plafond RDC : Béton / Peinture	Tga, Tco TAga, TAcO

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

	Canalisations : PVC, Métallique	Abs
	Brise Soleil - Ventelles R+1 (Façade Nord-Est) : Béton / Peinture	Abs
	Casquette RDC Façade Sud-Est (Chambre Lot.2) : Béton / Peinture	Abs
	Planche de Rive R+1 : Bois	TA, TAg, TAc
	Ventelles Cage d'Escaliers (Façade Sud-Ouest) : Bois / Peinture	TA, TAc
Deck Piscine 1	Sol : Palettes Bois	T, Tg, Tc
Piscine 1	Piscine Hors-Sol : Liner, Structure Métallique	Abs
Dalle Piscine 2 (Abords Abri Jardin)	Sol : Béton	Abs
Piscine 2 (Abords Abri Jardin)	Piscine Hors-Sol : Liner, Structure Métallique	Abs
Façades Abri Jardin	Murs : Béton / Peinture	TAg, TAc
	Avancée de Toiture : Charpente apparente bois + Tôles métalliques	TA, TAg, TAc
Abri Jardin	Sol : Béton	Abs
	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Charpente apparente bois + Tôles métalliques / Lambris PVC	TA, TAg, TAc
	Bâti Fenêtre (Mur B) : Métallique	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois, Métallique / Peinture	T, Tc
	Fenêtre (Mur B) : Métallique, Verre	Abs
	Porte (Mur A) : Métallique / Peinture	Abs
Préau Abri Jardin	Sol (Fosse Septique) : Béton	TAg, TAc (Rebord de Dalle)
	Bardage : Métallique, Tôles métalliques	Abs
	Plafond : Charpente apparente bois + Tôles métalliques	TA, TAg, TAc
	Canalisations : PVC	Abs
RDC		
Garage	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs B, C, D, E, F et G : Béton / Peinture	TAc (Mur G)
	Plafond : Béton / Peinture	TAc
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Clastras (Mur C) : Béton / Peinture	Abs
	Clastras (Mur D) : Béton / Peinture	Abs
	Poteaux : Béton / Peinture	Abs
Local Sous Escaliers	Sol : Béton	Abs
	Murs A à H : Béton	Tg, Tc (Murs B, C et D)
	Plafond (Paillasse) : Béton	Tg, Tc
	Bâti Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Porte (Mur A) : Bois	Abs
Cage d'Escaliers	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Sol (Demi-Palier) : Béton / Carrelage	Abs
	Mur A (R+1) : Bardage bois / Peinture	Abs
	Murs A, B et D (RDC) : Béton / Peinture	Abs
	Murs B, C et D (R+1) : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Plaque de Contreplaqué, Peinture	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Métallique / Peinture	Abs
	Brise-Vue / Ventelles (Mur C R+1) : Bois / Peinture	TA, TAg, TAc
	Clastras (Mur C) : Béton / Peinture	Abs
	Garde-Corps : Métallique / Peinture	Abs
	Marches / Contre-Marches : Béton / Carrelage	Abs
	Porte (Mur A) : Grille Métallique / Peinture	Abs
RDC - Lot.1		
Pièce Principale	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Béton / Peinture	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti Fenêtre (Mur B) : Métallique	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

	Fenêtre (Mur B) : Métallique, Verre	Abs
	Grille Fenêtre (Mur B) : Métallique / Peinture	Abs
	Imposte Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Plan de Travail : Bois	Abs
Sanitaires Extérieurs	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Mur A (Façade Sud-Est RDC) : Béton / Peinture	Tga, Tco
	Murs B, C et D : Lambris PVC, Panneaux Isolant	Abs
	Plafond 1 (Façade Sud-Est RDC) : Béton / Peinture	Tga, Tco
	Plafond 2 : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques	Abs
	Canalisations : PVC	Abs
RDC - Lot.2		
Salon	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Béton / Peinture	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Clastras (Mur A) : Béton / Peinture	Abs
	Clastras (Mur B) : Béton / Peinture	Abs
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Poteaux : Béton / Peinture	Abs
Chambre	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Béton / Peinture	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti Fenêtre (Mur C) : Métallique	Abs
	Bâti Fenêtre (Mur D) : Métallique	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Conduits : Fibro-Ciment / Peinture	Abs
	Fenêtre (Mur C) : Métallique, Verre	Abs
	Fenêtre (Mur D) : Métallique, Verre	Abs
	Grille Fenêtre (Mur C) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Fenêtre (Mur D) : Métallique / Peinture	Abs
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
Salle d'Eau / W.C	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Béton / Peinture	Abs
	Canalisations : PVC, Métallique	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Grille Imposte (Mur C) : Métallique / Peinture	Abs
	Imposte (Mur C) : Bois	Abs
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Receveur de Douche : Béton / Carrelage	Abs
Cuisine	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Mur D : Béton / Peinture	Abs
	Murs A, B et C : Béton / Carrelage + Peinture	Abs
	Plafond : Béton / Peinture	Abs
	Canalisations : PVC, Métallique	Abs
	Bar : Bois	Abs
	Grille Jalousie (Mur C - Atelier) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Jalousie (Mur C - Chambre Extérieure) : Métallique / Peinture	Abs
	Jalousie (Mur C - Atelier) : Métallique, Verre	Abs
	Jalousie (Mur C - Chambre Extérieure) : Métallique, Verre	Abs
	Plan de Travail : Béton / Carrelage	Abs
Cellier Extérieur	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Mur A (Façade Sud-Ouest RDC) : Béton / Peinture	Tco
	Mur B : Plaque de Contreplaqué et Support Bois / Peinture	Abs
	Murs C et D : Béton + Plaque de Contreplaqué / Peinture	Abs
	Plafond 1 (Façade Sud-Ouest RDC) : Béton / Peinture	Abs
	Plafond 2 : Charpente apparente bois + Tôles métalliques	T, Tga, Tco
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

	Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
R+1		
Charpente	Ferme : Bois	T, Tga, Tco TA, TAgA, TAcO, TAna TA, TAgA, TAcO
	Panne : Bois	T, Tga, Tco TA, TAgA, TAcO
	Faux-Plafond (Sol 1) : Plaque de Contreplaqué	T, Tga, Tco TA, TAgA, TAcO
	Faux-Plafond (Sol 2) : Lambris PVC	Abs
	Faux-Plafond (Sol 3) : Béton	Abs
	Planche de Rive : Bois	T, Tga, Tco TA, TAgA, TAcO
	Solivette Faux-Plafond : Bois	T, Tga, Tco TA, TAgA, TAcO
R+1 - Lot.3		
Entrée	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Mur A : Bardage bois / Peinture	Abs
	Murs B, C et D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Plaque de Contreplaqué, Peinture	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
Dégagement	Sol 1 : Béton / Carrelage	Abs
	Sol 2 (Placards Intégrés) : Béton / Dalle de Sol	Abs
	Murs B, C et D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Plaque de Contreplaqué, Peinture	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Placards Intégrés : Bois / Peinture	Abs
Séjour	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond 1 : Plaque de Contreplaqué, Peinture	Abs
	Plafond 2 : Béton / Peinture	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Baie Vitrée (Mur B) : Métallique, Verre	Abs
	Baie Vitrée (Mur C) : Métallique, Verre	Abs
Varangue	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A, B, E et F : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Béton / Peinture	Abs
	Claustras (Mur A) : Béton / Peinture	Abs
	Claustras (Mur F) : Béton / Peinture	Abs
	Cloisons : Lambris PVC et Support Bois	Abs
	Garde-Corps : Métallique / Peinture	Abs
	Poteaux : Béton / Peinture	Abs
Chambre 1	Sol : Béton / Dalle de Sol, Linoléum	Abs
	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Plaque de Contreplaqué, Peinture	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Jalousie Centre Droit (Mur C) : Métallique, Verre	Abs
	Jalousie Centre Gauche (Mur C) : Métallique, Verre	Abs
	Jalousie Droite (Mur C) : Métallique, Verre	Abs
	Jalousie Gauche (Mur C) : Métallique, Verre	Abs
Chambre 2	Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à F : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Lambris PVC, Plaque de Contreplaqué, Peinture	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti Fenêtre (Mur F) : Métallique	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Fenêtre (Mur F) : Métallique, Verre	Abs

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

		Abs
	Grille Fenêtre (Mur F) : Métallique / Peinture	Abs
	Jalousie Centre (Mur C) : Métallique, Verre / Plaque de Contreplaqué, Peinture	Abs
	Jalousie Droite (Mur C) : Métallique, Verre / Plaque de Contreplaqué, Peinture	Abs
	Jalousie Gauche (Mur C) : Métallique, Verre	Abs
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Sol : Béton	Abs
Rangement Chambre 2	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Béton / Peinture	Abs
	Cloison : Bois / Peinture	Abs
	Etagères : Bois / Peinture	Abs
	Sol : Béton / Carrelage	Abs
Chambre 3	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Lambris PVC	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti Fenêtre (Mur C) : Métallique	Abs
	Bâti Fenêtre (Mur C) : Métallique	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Fenêtre (Mur B) : Métallique, Verre	Abs
	Fenêtre (Mur C) : Métallique, Verre	Abs
	Grille Fenêtre (Mur B) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Fenêtre (Mur C) : Métallique / Peinture	Abs
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Sol : Béton	Abs
	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Béton / Peinture	Abs
	Etagères : Bois / Peinture	Abs
Rangement Chambre 3	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs B, C et D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Lambris PVC	Abs
Dégagement Sanitaires	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à D : Béton / Carrelage + Peinture	Abs
	Plafond : Lambris PVC	Abs
W.C.	Canalisations : Métallique	Abs
	Grille Ventilation : PVC	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à D : Béton / Carrelage + Peinture	Abs
	Plafond : Lambris PVC, Plaque de Contreplaqué, Peinture	Abs
	Canalisations : PVC, Métallique	Abs
Salle de Bains	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Grille Jalousies (Mur B) : Métallique / Peinture	Abs
	Jalousies (Mur B) : Métallique, Verre	Abs
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Sol : Béton / Peinture	Abs
	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Béton / Peinture	Abs
	Bâti Porte-Fenêtre (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
Rangement 1 (Dégagement)	Etagères / Cloison : Bois / Peinture	Abs
	Porte-Fenêtre (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Sol : Béton / Peinture	Abs
	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Béton / Peinture	Abs
Rangement 2 (Dégagement)	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Etagères / Cloison : Bois / Peinture	Abs
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à D : Béton / Carrelage + Film Plastique	Abs
Cuisine	Plafond : Plaque de Contreplaqué, Peinture	Abs
	Bâti Fenêtre (Mur C) : Métallique	Abs
	Canalisations : PVC, Métallique	Abs

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

	Placards Intégrés : Bois / Peinture, Film Plastique	
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Clastras (Mur C) : Béton / Peinture	Abs
	Fenêtre (Mur C) : Métallique, Verre	Abs
	Grille Fenêtre (Mur C) : Métallique / Peinture	Abs
	Plan de Travail : Béton / Carrelage	Abs
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs

(*) Abréviations :

Termite

T : présence d'altérations et/ou de dégradations dans le bois dues à des termites souterrains

Tga : présence de galeries-tunnels dus à des termites souterrains

Tco : présence de concrétions dues à des termites souterrains

TA : présence d'altérations et/ou de dégradations dans le bois dues à des termites arboricoles

TAg : présence de galeries-tunnels construits par des termites arboricoles

TAc : présence de concrétions construites par des termites arboricoles

TAn : présence de nids aériens dus à des termites arboricoles

Abs : absence d'indices d'infestation de termites le jour de la visite.

Bâtiment, partie de bâtiment, ouvrage ou partie d'ouvrage non examinés

Tableau n°2 : Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visitées et justification

Néant

Tableau n°3 : Identification des ouvrages, parties d'ouvrage et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Néant

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Constatations diverses

Infestations termites aux abords :

BATIMENT	PARTIE DE BATIMENT	OUVRAGE	INFESTATIONS(*)
	Jardin	Arbre	Ta, Tga
	Jardin	Arbre	TAvi, TAgA
	Jardin	Arbre	TAgA, TAcO, TAna
	Jardin	Arbre (Souche)	T, Ta, Tco
	Jardin	Arbuste	Ta, Tga
	Jardin	Bois posés au Sol : Bois	T, Ta, Tga, Tco
	Jardin	Bois posés au Sol (Palettes) : Bois	T, Ta, Tga, Tco
	Jardin	Deck (Piscine 1) : Bois (Palettes)	T, Ta, Tga, Tco
	Jardin	Mur de Clôture Nord-Est : Béton / Peinture	TAvi, TAgA
	Jardin	Palissade (Piscine 1) : Bois (Palettes)	T, Ta, Tga, Tco

(*) Abréviations :

Termite

T : présence d'altérations et/ou de dégradations dans le bois dues à des termites souterrains

Ta : présence de termites souterrains en activité (insectes vivants observés)

Tga : présence de galeries-tunnels dus à des termites souterrains

Tco : présence de concrétions dues à des termites souterrains

TAvi : présence de termites arboricoles vivants

TAgA : présence de galeries-tunnels construits par des termites arboricoles

TAcO : présence de concrétions construites par des termites arboricoles

TAna : présence de nids aériens dus à des termites arboricoles

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Infestations autres agents de dégradations biologiques du bois :

BATIMENT	PARTIE DE BATIMENT	OUVRAGE	INFESTATIONS
	Atelier Extérieur	Plafond 2 : Charpente apparente bois + Tôles métalliques	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
	Préau Extérieur	Plafond : Charpente apparente bois + Tôles métalliques	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
	Façades Atelier	Avancée de Toiture : Charpente apparente bois + Tôles métalliques	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
	Façades Maison	Plafond R+1 : Plaque de Contreplaqué, Peinture	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
	Façades Maison	Planche de Rive R+1 : Bois	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
	Façades Maison	Ventelles Cage d'Escaliers (Façade Sud-Ouest) : Bois / Peinture	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
	Deck Piscine 1	Sol : Palettes Bois	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
	Façades Abri Jardin	Avancée de Toiture : Charpente apparente bois + Tôles métalliques	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
	Abri Jardin	Plafond : Charpente apparente bois + Tôles métalliques / Lambris PVC	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
	Abri Jardin	Bâti Porte (Mur A) : Bois, Métallique / Peinture	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
RDC	Cage d'Escaliers	Brise-Vue / Ventelles (Mur C R+1) : Bois / Peinture	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
RDC - Lot.2	Chambre	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
RDC - Lot.2	Salle d'Eau / W.C	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
RDC - Lot.2	Chambre Extérieure	Plafond 2 : Charpente apparente bois + Tôles métalliques	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
R+1	Charpente	Ferme : Bois	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
R+1	Charpente	Ferme : Bois	Lyctus (Altérations et Vermoulures localisées)
R+1	Charpente	Faux-Plafond (Sol 1) : Plaque de Contreplaqué	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
R+1	Charpente	Planche de Rive : Bois	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Autres constatations diverses :

LIBELLE	LOCALISATIONS
Présence d'infiltrations d'eau	Charpente Maison
On notera que l'ensemble du bien est meublé, encombré le jour de la visite	Façades Maison (Murs) Façades Abri Jardin (Murs)
Présence de Moisissures	Lot.2 : Chambre, Chambre Extérieure Atelier Extérieur Local Technique Extérieur Lot.3 : Rgt 1, Rgt 2, Cuisine
Encombrement Important, Repérage non Exhaustif	Lot.3 : Salle de Bains
Coffrage Baignoire non Visité : Pas d'Accès	

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Synthèse

Au moins un indice d'infestation de termites a été relevé le jour de la visite, pour les éléments visibles et accessibles examinés des parties de bâtiment visitées.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Visite effectuée le : 20/09/2022

Visite effectuée par : BOUTIN Steeve

Durée de la mission : 5h

Rapport édité le : 24/09/2022

à : REMIRE-MONTJOLY

ADEXIM
2269 F Route de Rémire
97354 REMIRE MONTJOLY
Tél : 0594.29 07 15 - Port. : 0694 41 44 38
Mail : steeve.boutin@adeximguyane.com

- Nota 1 : Un modèle de rapport est fixé par arrêté.*
- Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.*
- Nota 3 : Conformément à l'article L. 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état*

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

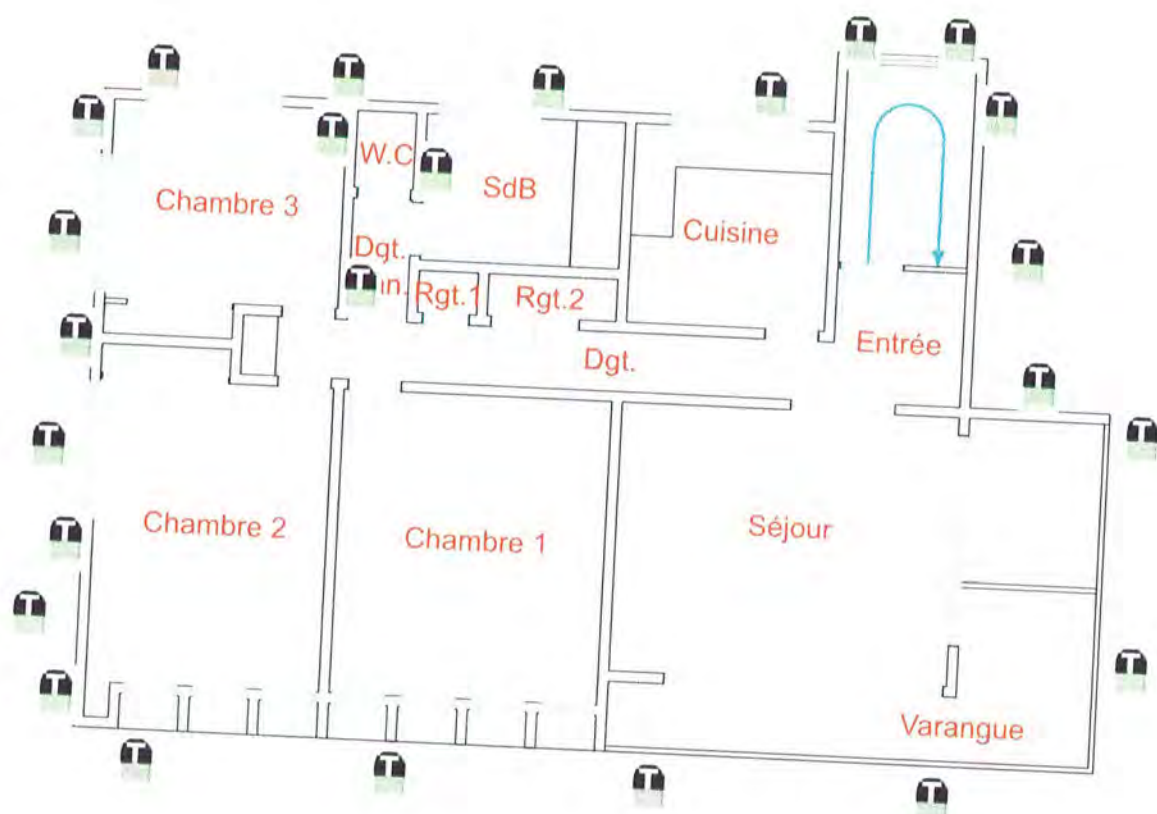
Croquis de repérage :

Le croquis proposé ci-dessous a pour objectif d'aider à la localisation des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites dans le bien inspecté. Il ne peut se substituer au tableau présentant les résultats détaillés du diagnostic d'infestation qui seul permet une identification précise des ouvrages infestés, de la nature et du type d'indice d'infestation (le cas échéant).



CROQUIS DE SITUATION		Opérateur	Niveau	RDC	1/2
Propriétaire	CONSORTS OTHILY	BOUIN Steeve	Adresse	22 Avenue Sainte Dominique 97354 REMIRE-MONTJOLY	
		3228			

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment



CROQUIS DE SITUATION		Référence	Opérateur	Niveau	R+1	2/2
Propriétaire	CONSORTS OTHILY		BOUTIN Sleeve	Adresse		
			3228	22 Avenue Sainte Dominique 97354 REMIRE-MONTJOLY		



2269 F Route de Remire
97354 REMIRE-MONTJOLY

Compagnie d'assurance : GAN
N° de police : 161.541.959 valable
jusqu'au 31/07/2022

Tél. : 05.94.29.07.15
Portable : 06.94.41.44.38
Email : steeve.boutin@adeximguyane.com
Site web : www.adeximguyane.com
Siret : 53351435200038
Code NAF : 7120B
N° RCS : 533514352

Etat de l'Installation Intérieure d'électricité

Arrêté du 28 septembre 2017
Décret 2016-1105 du 11 août 2016
NF C 16-600 juillet 2017

Ce DIAGNOSTIC a pour objet d'établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Sa durée de validité est de 3 ans dans le cadre d'une vente.
Sa durée de validité est de 6 ans dans le cadre d'une location.

Un état de l'installation intérieure d'électricité réalisé selon les exigences de l'article L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation, tient lieu d'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article 3-3 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, s'il a été réalisé depuis moins de 6 ans à la date à laquelle ce document doit être produit.

1 Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du ou des immeuble(s) bâti(s)

Numéro (indice) : 7017 - DDT CONSORTS OTHILY
Département : 97
Commune : REMIRE-MONTJOLY - 97354
Adresse : 22 Avenue Sainte Dominique
Référence cadastrale : Section : AE - Parcelle : 451
Type d'immeuble : Maison Individuelle
Année de construction : < 1997
Année de l'installation : < 1997
Distributeur d'électricité : EDF

Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pas pu être visitées et justification

Nom de la pièce	Justification
Néant	

Etat de l'Installation Interieure d'électricité

2 Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre

Qualité (sur déclaration de l'intéressé) : Huissier de Justice
Nom : Me HERBIN
Adresse : 1 Rue Jules Crevaux - 97300 CAYENNE

Identité du propriétaire

Nom : CONSORTS OTHILY
Adresse : 22 Avenue Sainte Dominique - 97354 REMIRE-MONTJOLY

3 Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Nom : BOUTIN Steeve
Email : steeve.boutin@adeximguyane.com
Raison Sociale : ADEXIM
Adresse : 2269 F Route de Remire - REMIRE-MONTJOLY
Numéro SIRET : 53351435200038
Compagnie d'assurance : GAN
Certification de compétence : Numéro de police : 22201361 0002
Valide jusqu'au : 31/07/2023
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par ICERT ST GREGOIRE. Le N° du certificat est CPDI 3890 délivré le 02/05/2021 et expirant le 01/05/2028.

4 Rappel des Limites du champ de réalisation de l'état intérieur d'électricité

Le diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure, ni les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure, ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles : des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier), non visibles ou non démontables ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

Etat de l'Installation Interieure d'électricité

5 Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Numéro article (1)	Libellé	Numéro Article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Précision
1.3.b	Le dispositif assurant la coupure d'urgence n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement.			Disjoncteur de Branchement situé à l'extérieur du logement - RDC - Local Sous Escaliers

2. Dispositif de protection différentielle à l'origine de l'installation / La prise de terre et l'installation de mise à la terre.

Numéro article (1)	Libellé	Numéro article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Précision
3.3.3.a	La connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale ou du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette principale de terre, n'assure pas un contact sûr et durable.			Raccordement en Aval du Disjoncteur de Branchement - RDC - Local Sous Escaliers
3.3.6.a.2	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.			Prise non reliée à la Terre - RDC - Garage - RDC - Lot.1 - Pièce Principale - RDC - Lot.2 - Chambre - RDC - Lot.2 - Cuisine - R+1 - Lot.3 - Séjour - Deck Piscine 1 - Abri Jardin
3.3.6.a.3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.			Douille métallique non reliée à la Terre - R+1 - Lot.3 - Chambre 3
3.3.10.a	Au moins un socle de prise de courant placé à l'extérieur n'est pas protégé par un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.			Prise de courant non protégée par un dispositif différentiel 30mA - Atelier Extérieur - RDC - Garage - Deck Piscine 1 - Dalle Piscine 2 (Abords Abri Jardin) - Abri Jardin

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Numéro article (1)	Libellé	Numéro article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Précision
4.3.a.1	Au moins un circuit n'est pas protégé, à son origine, contre les surcharges et les courts-circuits.			